BULLETIN D'INFORMATION
N°18 - JUIN 2025

BENCHMARK SFCR 2025

Préambule

En 2024, le secteur de l'assurance a bénéficié d'un environnement plus favorable marqué par le reflux de l'inflation et la baisse des taux d'intérêt.

Ces évolutions ont contribué à stabiliser la rentabilité en assurance non-vie. En assurance-vie, la hausse progressive des taux, combinée à une gestion stratégique des réserves accumulées pendant la période de taux bas, a permis aux assureurs d'offrir des rendements plus attractifs, favorisant ainsi une collecte nette exceptionnelle sur l'année.

La solvabilité du secteur reste solide, avec un taux de couverture du SCR proche de 230 %, et une bonne liquidité des actifs. Sur le plan réglementaire, la révision de la directive Solvabilité II, en vue de son application en 2027, permettra une meilleure proportionnalité des exigences et favorisera l'investissement à long terme.

Par ailleurs, les assureurs se préparent à la mise en œuvre de nouveaux textes européens structurants, comme DORA pour la résilience numérique ou le règlement IA.

Enfin, la publication des résultats des stress tests climatiques révèle qu'ils permettent aux autorités et aux assureurs de progresser en matière de méthodologie et de données, bien que les scénarios utilisés restent parfois trop modérés pour provoquer un véritable changement stratégique.

Dans cette édition 2025 du benchmark SFCR, nos équipes analyseront les résultats des rapports SFCR au 31 décembre 2024 pour les activités VIE et NON-VIE.

Ce rapport se focalise dans un premier temps sur l'évolution du ratio de solvabilité ainsi que les impacts sur ses composantes (fonds propres et SCR). Dans un second temps, nous observons les variations de plusieurs indicateurs des sociétés d'assurance telles que les collectes nettes (primes et sinistres) et les provisions techniques. Enfin, nous nous concentrons sur les actifs du bilan et évaluerons les conséquences des évolutions du marché sur leur valeur.

Sommaire

1 Périmètres et limites
- Les périmètres de l'étude
- Les limites de l'étude

2 Des Ratios de couverture Solvabilité 2 qui diminuent …

3 …avec une baisse des fonds propres

4 … et une hausse des SCR relativement plus élevée

5 Une collecte nette en forte hausse
- La collecte d'affaires et la sinistralité en Vie
- Les dépenses

6 Les provisions techniques
- Les Best Estimate en forte hausse …
- … et la Marge de risque évoluant dans le même sens

7 Les investissements du bilan se stabilisent

8 Conclusion
- Un marché de l'assurance résiliant mais soumis à l'instabilité mondiale
- Des défis futurs en lien avec l'année 2024

1 Périmètres et limites de l'étude

Les périmètres de l'étude

Le benchmark réalisé concerne un panel de 67 entités solos (assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance) ayant des activités en France. Plus précisément, il intègre 27 acteurs d'assurance opérant sur le périmètre Vie, 30 acteurs opérant sur le périmètre assurance Non-Vie ainsi que 10 entités FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire). Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte en 2019, les déploiements des FRPS ont été suivis par les transferts rétroactifs comptables et fiscaux des nouvelles entités au 1er janvier 2022. L'édition 2025 de ce benchmark permet ainsi d'intégrer les entités FRPS d'une part, et de faire une analyse comparative sur une année d'autre part.

Les acteurs inclus dans le benchmark représentent plus de 90 % du marché de l'assurance en termes de chiffres d'affaires.

Les limites de l'étude

Les données utilisées dans ce benchmark proviennent des rapports SFCR publiés sur les sites des compagnies incluses dans le benchmark. A ce titre un constat apparait : certains acteurs (une minorité) font le choix de ne pas laisser apparaitre sur leur site web, les rapports des années précédentes. Pour rappel, la règlementation impose aux acteurs de garantir la disponibilité et la transmission des rapports précédents (cinq années après publication) en cas de demande de la part d'une partie tierce, et sous un délai de dix jours ouvrables.

Le choix des acteurs pour la constitution de notre le benchmark s'est fait, en partie, sur la base de la disponibilité des informations publiées. Ainsi cette analyse ne saurait représenter une vue globale du marché.

2 Des ratios de couverture Solvabilité 2 qui diminuent …

Parmi les indicateurs Solvabilité 2, le ratio de couverture de la solvabilité est le plus emblématique. Il mesure la proportion des fonds propres dont dispose l'entreprise pour couvrir les risques qu'elle assure. Néanmoins le calcul de cette mesure n'est pas si simple, car il comprend plusieurs critères différents, notamment dans les éléments susceptibles d'entrer dans la comptabilisation des fonds propres (fonds propres éligibles).

Dans un souci de cohérence, nous analysons le ratio de solvabilité S2 en nous focalisant sur les entités solos, c'est-à-dire hors groupes auxquels ces entités appartiennent. De même, et compte tenu de la disparité entre les tailles de bilan des acteurs, nous retenons pour nos analyses des moyennes pondérées par la valeur de marché des actifs inscrits au bilan.

Tous périmètres confondus, le ratio de couverture Solvabilité 2 est en baisse passant de 246 % en 2023 à 226 % en 2024 en moyenne[1].

Baisse des ratios solvabilité 2 : Après une hausse en 2023, les ratios de solvabilité en 2024 reviennent à un niveau équivalent à celui de 2022

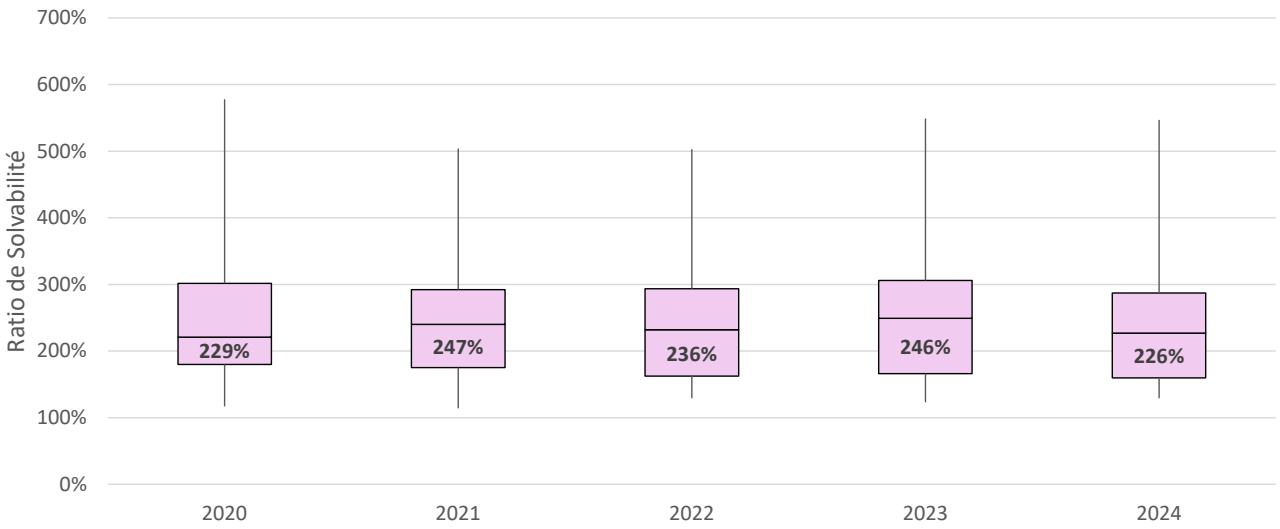

Cette moyenne est cependant à mettre en perspective des activités des entités. En effet sur les entités Vie, on observe un ratio de solvabilité moyen de 224 % au 31 décembre 2024, en baisse de 21 points. Du coté des entités Non-Vie, il est observé une baisse de 10 points du ratio en 2024, pour s'établir à 240 %. La dispersion des ratios de solvabilité reste relativement la même quel que soit le risque.

Par ailleurs, le panel 2024 affiche un ratio de couverture Solvabilité 2 minimal de 129 % et un ratio maximal de 547 %.

La dégradation des ratios de solvabilité est portée à la fois par les entités vie et non vie

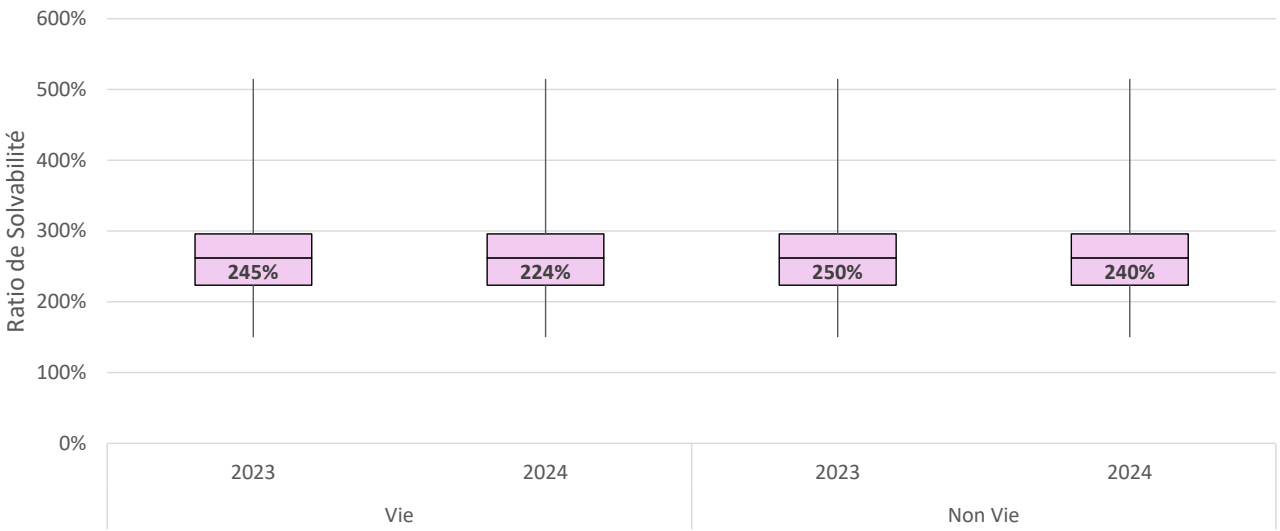

[1] Moyenne pondérée par la valeur de marché des actifs

Une majorité des entités Non-Vie voit ses ratios se dégrader, dégradation due en majorité à une augmentation de leur SCR combiné non compensé par les fonds propres

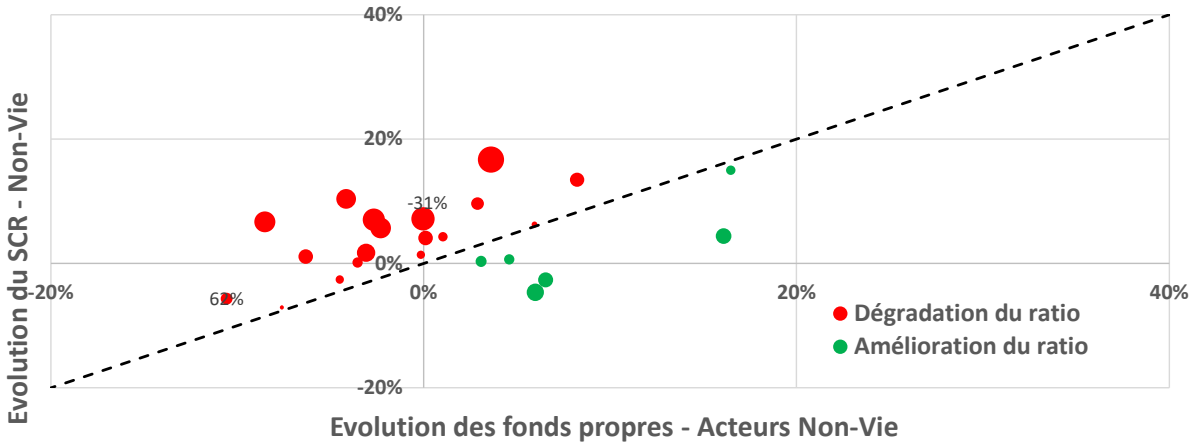

La dégradation des acteurs Vie est portée en quasi-totalité par une baisse des fonds propres

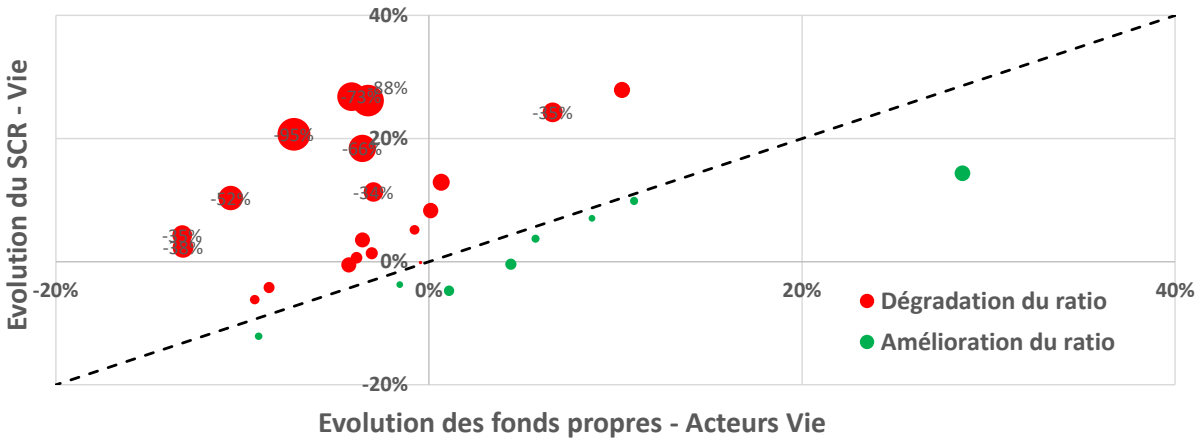

Les graphiques ci-dessus montrent que :

- La hausse des ratios Non-Vie est due en majorité à une augmentation des SCR tandis que pour la Vie c'est la baisse des fonds propres qui en est la cause ;
- Des augmentations de ratio de plus de 10 % pour 6 entités dont 4 entités en Non-Vie ;
- 18 entités enregistrent une baisse de ratio supérieure à 20 %, dont 11 relèvent du secteur de la Vie ;
- Une augmentation des SCR pour la majorité des entités (74 %) ;
- Une petite moitié des entités présente une augmentation de leurs fonds propres.

Les ratios ont donc fortement évolué à la baisse sur les entités Vie et Non-Vie en 2024. Il est à noter que tous les acteurs, quelle que soit leur taille, sont impactés.

3 …avec une baisse des fonds propres

En ce qui concerne les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis, en compilant l'ensemble des fonds propres tous acteurs confondus, il apparait au 31 décembre 2024 une baisse globale en volume d'environ 2,3 points comparé à 2023 (2,2 pts en ne prenant pas en compte le transfert de portefeuilles des FRPS) avec un *tiering* des fonds restant stable.

Après des années 2021/2022 exceptionnelles et une reprise en 2023, le volume de Fonds Propre accuse une baisse en 2024

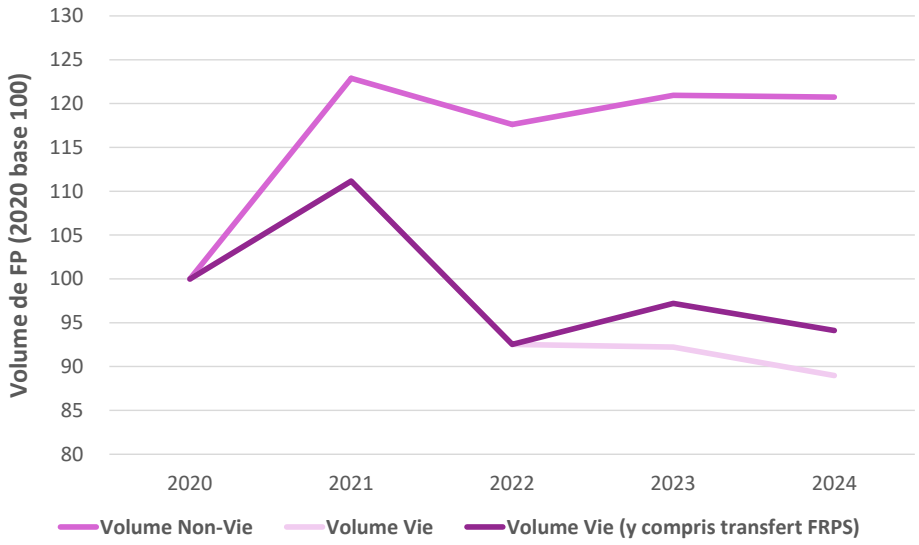

Cette variation de volume s'explique par les effets suivants dans les éléments des fonds propres :

- Baisse de la réserve de réconciliation de 1 % au global (hausse de 2,5 % en Non-Vie et baisse de 3,7 % en Vie), celle-ci s'explique en majorité par la baisse de l'excédent d'actif sur passif en 2024 ;
- Baisse de 15 % des fonds excédentaires au global. Il ne représente cependant que 13 % du total des fonds propres éligible.

Il est à noter que sur les cinq précédents exercices, malgré les fluctuations des fonds propres en volume, le *tiering* reste stable, bien qu'il soit possible d'observer une part de tiers 2 au détriment du tiers 1 plus importants en Vie qu'en Non-Vie

Le tiering des fonds propres reste stable dans le temps

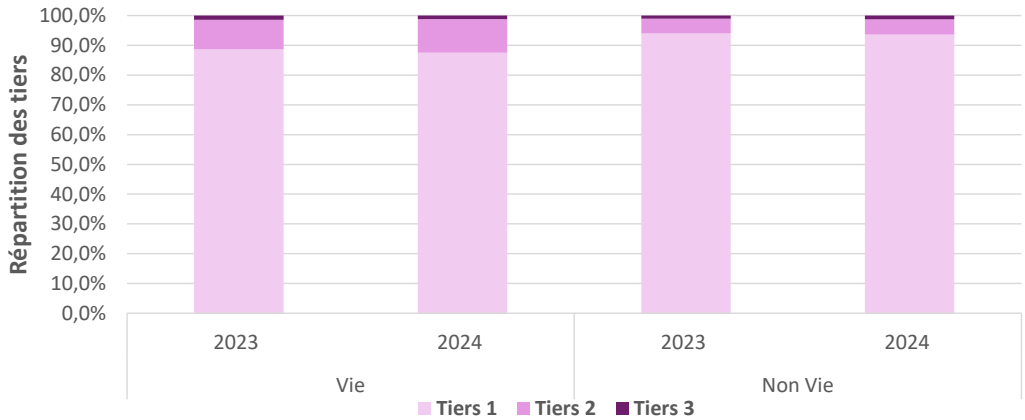

4 …et une hausse des SCR relativement plus élevée

La Directive S2 permet d'utiliser trois grandes approches pour le calcul du SCR, à savoir : la formule standard, le modèle interne partiel et le modèle interne intégral. Dans notre panel, 86 % des entités utilisent la formule standard pour le calcul de leur SCR, et 14 % utilisent un modèle interne intégral ou partiel sur l'exercice 2024.

Après une baisse des SCR en moyenne sur les acteurs du panel en 2023, nous observons cette année une hausse de celui-ci, entrainée à la fois par les acteurs Vie et Non-Vie.

Les SCR repartent à la hausse que ce soit pour les acteurs Vie ou Non-Vie

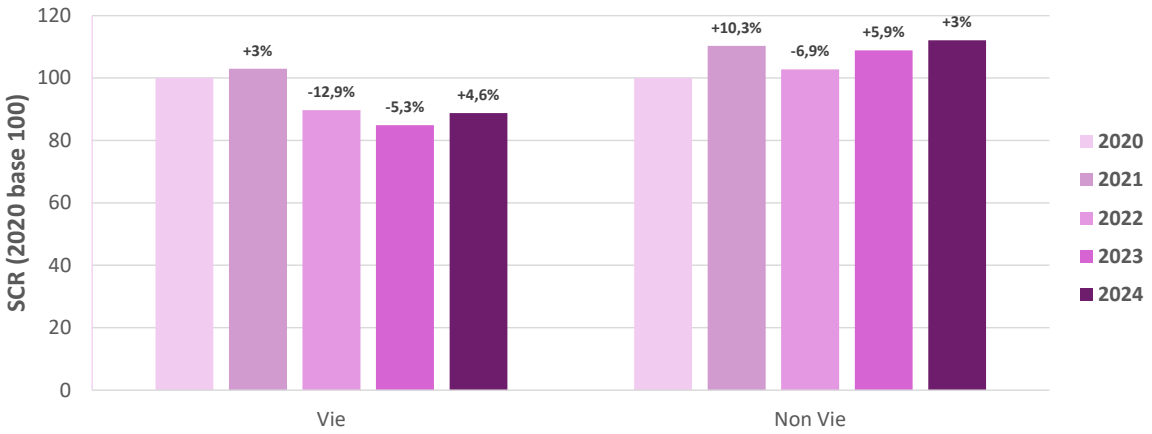

En baisse depuis 2 ans, le SCR des entités Vie augmente en 2024 pour retrouver le niveau de 2022 tandis qu'il continue d'augmenter sur la non-Vie depuis la baisse en 2022.

En observant les évolutions sur les entités utilisant la formule standard, une disparité entre les acteurs Vie et Non-Vie apparait :

L'augmentation du SCR des entités Vie est due à l'augmentation du module de marché et l'absorption par les impôts différés, compensée en partie par le module de souscription Vie et l'absorption des provisions techniques

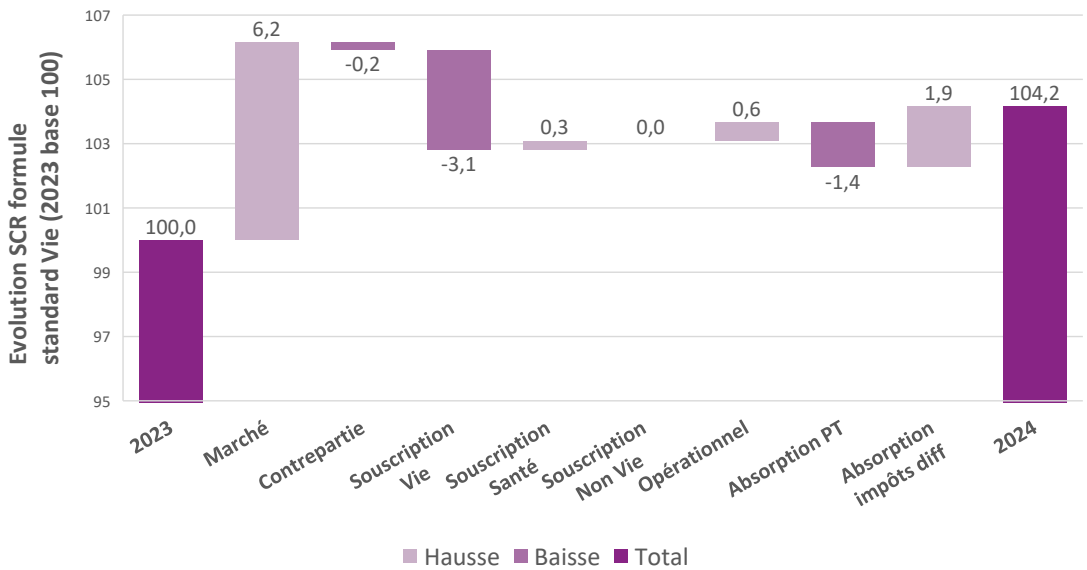

En Vie l'augmentation du SCR s'explique par :

- Une hausse du module du SCR de marché imputée en partie à l'augmentation du risque action (augmentation du marché action sur l'année) ;
- Compensée en partie par une baisse du module de souscription Vie, concomitante à une baisse de l'inflation (passage de 4,9 % à 2 %) impactant le sous-module de rachat et notamment le rachat de masse.

La hausse du SCR des entités Non-Vie est due à l'augmentation du module de souscription Non-Vie et de l'absorption par les impôts différés

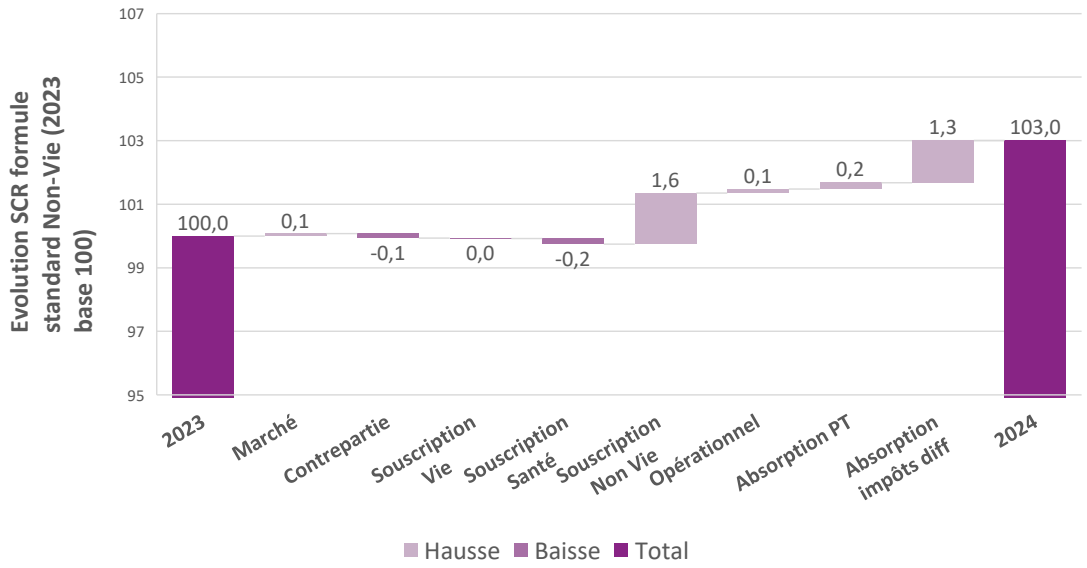

En Non-Vie la hausse du SCR s'explique par :

- Une augmentation du risque de souscription Non-Vie à la suite de l'augmentation des primes (+3,2 %) et donc du module de primes & réserves ;
- Et dans la même mesure par l'augmentation de l'absorption par les impôts différés.

A noter une augmentation du Dampener sur le choc action entre 2023 (+1,46 %) et 2024 (+2,86 %) entrainant une augmentation du sous module action dans le module de marché.

Les sous sections suivantes expliquent les différentes évolutions, d'abord de la collecte nette à travers les primes acquises nettes et les charges de sinistres nettes, et ensuite des dépenses.

La collecte d'affaires et la sinistralité en Vie

En 2024, la collecte nette augmente pour notre panel d'acteurs de l'assurance Vie.

Après collecte négative en 2023 celle-ci repart à la hausse en 2024

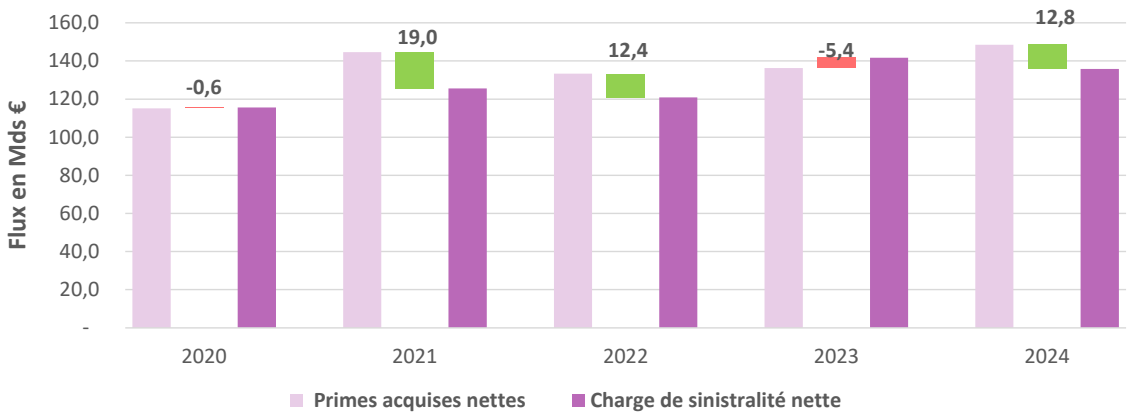

Elle atteint ainsi +12,8 Mds € pour l'année 2024 et revient à un niveau proche des valeurs historique de 2021 et 2022.

Cette collecte positive est portée par la baisse d'attractivité des livrets réglementés bloqués à 3 %, et des taux plus rémunérateurs servis sur les fonds euros début 2024 par rapport à l'année précédente.

En prenant en compte les flux FRPS, la collecte s'établit à 14,3 Mds €, en nette augmentation comparée à l'année dernière

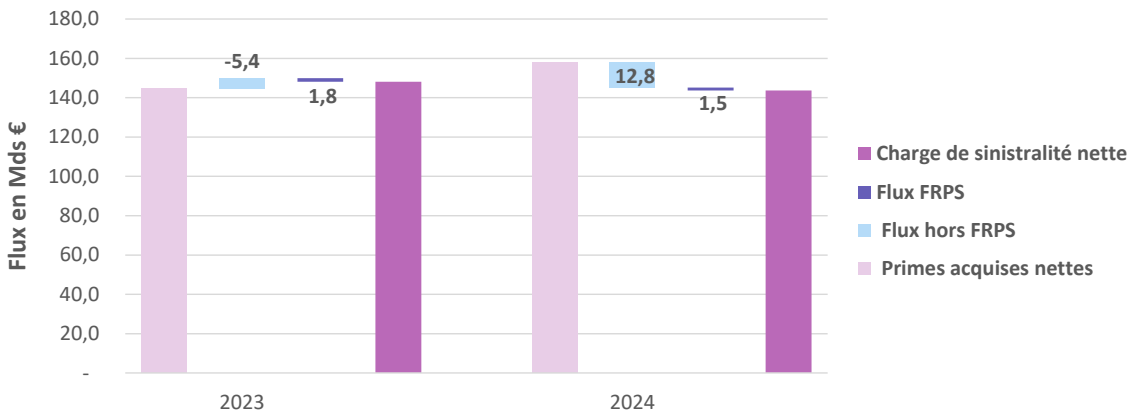

En prenant en compte la collecte des FRPS, la collecte nette reste positive et atteint même 14,3 Mds. Cela permet de compenser la décollecte nette de 2023.

Cette augmentation de la collecte nette s'explique par une augmentation des primes de l'ordre de 9 % et une baisse des prestations de 3 %.

Bien que les répartitions entre fonds restent les mêmes, les prestations sur les fonds Euro restent supérieures aux primes acquises et inversement sur les fonds UC

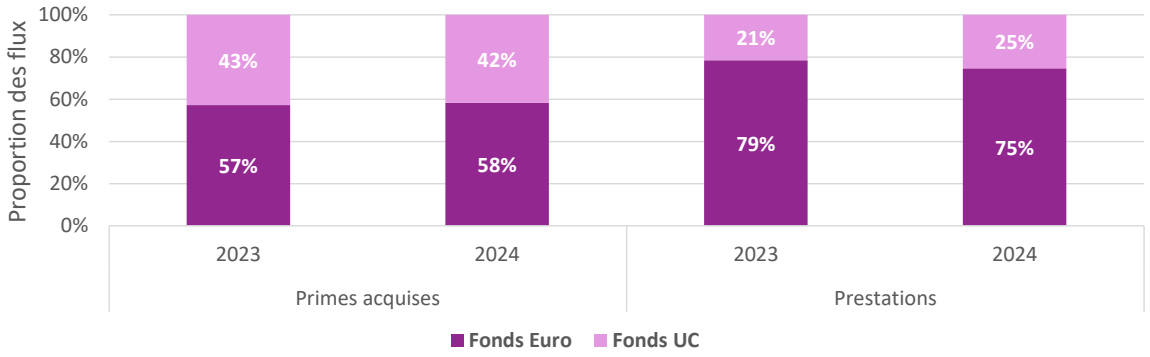

La répartition entre fonds Euro et UC reste stable dans le temps, cependant la proportion de primes Euro (58 %) reste relativement faible comparée aux prestations (et inversement en UC). Cela traduit bien les politiques de souscriptions des acteurs Vie voulant transférer les encours euro vers l'UC. À cela s'ajoutent les effets des gestions pilotées, qui orientent progressivement l'épargne vers les fonds en euros avec l'avancée en âge, ainsi qu'une augmentation des rachats liée au vieillissement des assurés.

La baisse des prestations s'explique par une diminution des rachats sur les fonds euro.

Les dépenses[2]

En ce qui concerne les dépenses, on note également une hausse globale en 2024, cette évolution reste cependant moins forte qu'en 2023. Là où les dépenses Vie augmentent de 1,7 % (+1,9 % en 2023) celles de la Non-Vie bondissent de près de 3,2 % (4,1 % en 2023).

Malgré cette hausse les taux de frais sur primes restent relativement stables en 2024.

Les taux de frais restent relativement stables avec une baisse sur la Vie

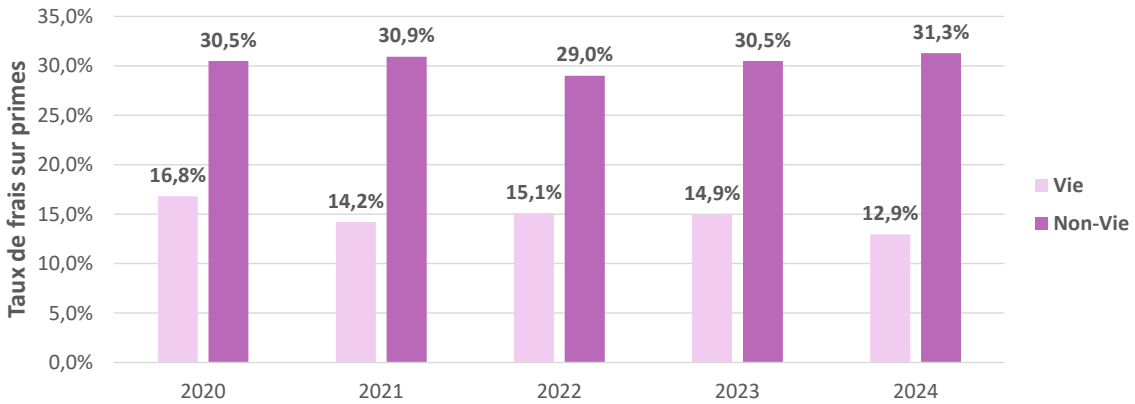

Ils baissent légèrement en Vie pour atteindre 12,9 % après des baisses constantes depuis 2020.

Pour la Non-Vie ils augmentent à nouveau et dépassent même le maximum observé ces dernières années, néanmoins avec une volatilité inférieure à celle de de l'assurance Vie.

[2] Toutes les dépenses techniques engagées par l'entreprise durant l'exercice, en comptabilité de l'exercice.

Les Best Estimate en forte hausse …

En ce qui concerne les BEL (Best Estimate of Liabilities), et après une baisse en 2022, ils repartent à la hausse pour la deuxième année consécutive sur tous les périmètres.

Les provisions techniques prudentielles augmentent toutes quel que soit le type de risque

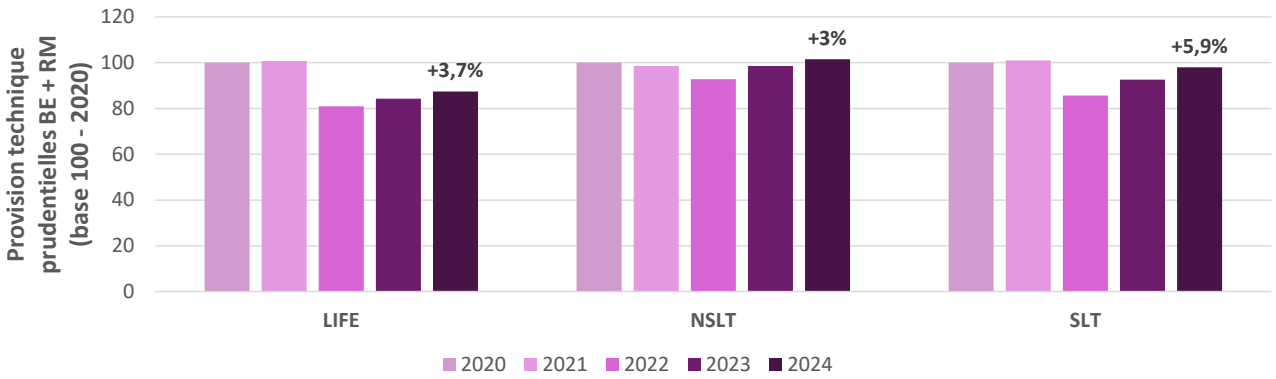

Les provisions techniques Santé Non Similaire à la Vie (NSLT) et Santé Similaire à la Vie (SLT) se retrouvent à un niveau proche de celui de 2020, tandis que la Vie (LIFE) reste en dessous malgré une augmentation ces deux dernières années. En effet, le transfert de portefeuille retraite, et donc des provisions, vers des FRPS est toujours non compensé à ce jour.

La baisse observée en 2022 correspond à l'inflexion puis la remonté rapide de la courbe des taux.

Comme le montre le graphique ci-dessous, et en lien avec le graphique précédent, la baisse sur l'année 2024 de la courbe des taux spots sans VA, impacte à la hausse les provisions. A noter que l'impact de la courbe des taux entre 2023 et 2024 est plus important sur les risques courts que sur les risques longs. A horizon 5 ans l'impact est de -0,5 %, sur 10 ans de -0,31 % et de -0,2 % sur 30 ans.

Courbe des taux spots sans VA

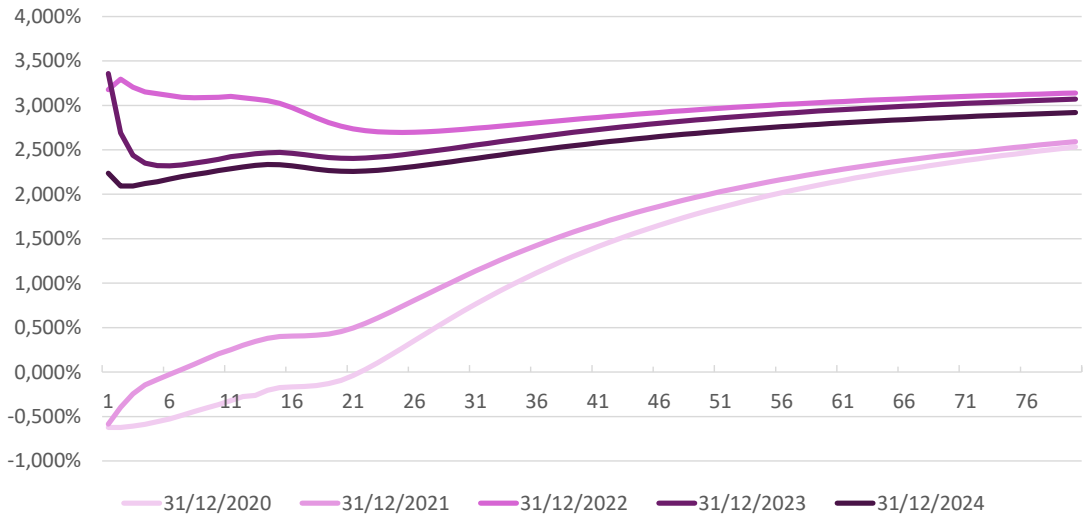

… et une Marge de risque évoluant dans le même sens

Deuxième composante des provisions techniques en norme S2, la marge de risque qui correspond au montant qu'une partie tierce serait prête à payer pour reprendre les engagements de la compagnie d'assurance. Il se détermine via une méthode en cout du capital, nécessitant la projection du SCR à chaque pas de temps futur. Cette méthode, dite exacte, s'avère couteuse et difficile à mettre en œuvre pour bon nombre d'acteurs qui n'ont pas les ressources nécessaires pour opérer de tels calculs. Ainsi, le régulateur a proposé un ensemble de quatre méthodes simplificatrices pour le calcul de la marge de risque à savoir :

- La 1ère méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer les risques individuels au sein de la totalité ou de certains des modules et sous modules à utiliser pour calculer les SCRs futurs.
- La 2ème méthode simplificatrice qui fait approximer la totalité du capital de solvabilité requis pour chacune des années à venir, comme le ratio « meilleure estimation pour une année à venir donnée » sur « meilleure estimation à la date de valorisation ».
- La 3ème méthode simplificatrice où il s'agit d'estimer approximativement en une seule étape la somme actualisée de la totalité des futures exigences de capital de solvabilité requis en utilisant, entre autres, la duration modifiée des passifs d'assurance et de réassurance comme facteur d'échelle.
- La 4ème méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer la marge de risque en la calculant comme un pourcentage de la meilleure estimation des provisions techniques.

Dans notre Panel, on note que les méthodes de simplification 1 et 3 sont les plus utilisées par les acteurs de l'assurance.

D'autre part, on constate aussi que les bancassureurs et assureurs sont les seuls à utiliser la méthode exacte, mais aussi que les IP et mutuelles utilisent plus facilement la méthode de simplification 3. Enfin la méthode de simplification 4 n'est utilisée que par 4 entités de notre panel.

Répartition des entités par méthode de calcul de la RM

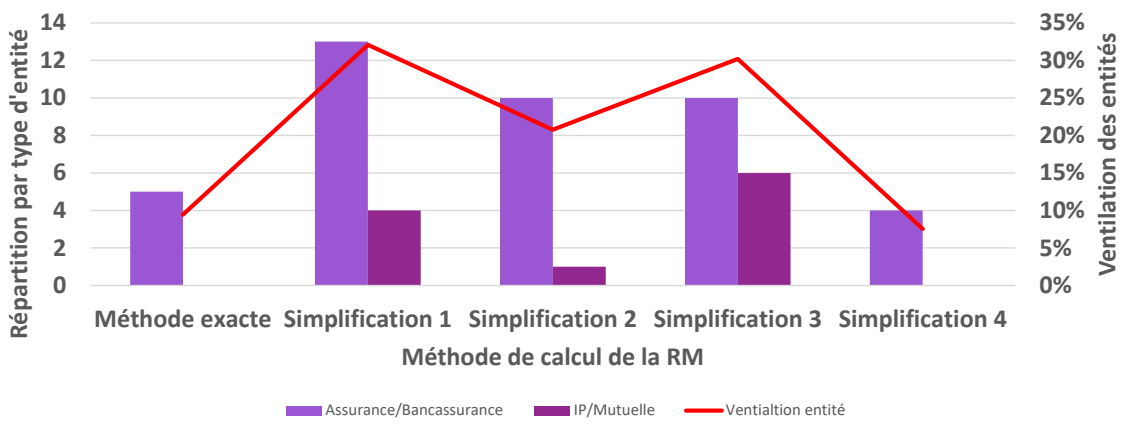

L'année 2024 voit le volume de la marge de risque augmenter fortement sur les risques NSLT et SLT, augmentation observée aussi sur les Best Estimate. La Risk Margin en Vie reste relativement stable, tout comme le BE.

L'augmentation de la Risk Margin est en lien avec l'augmentation du BE pour les PT NSLT

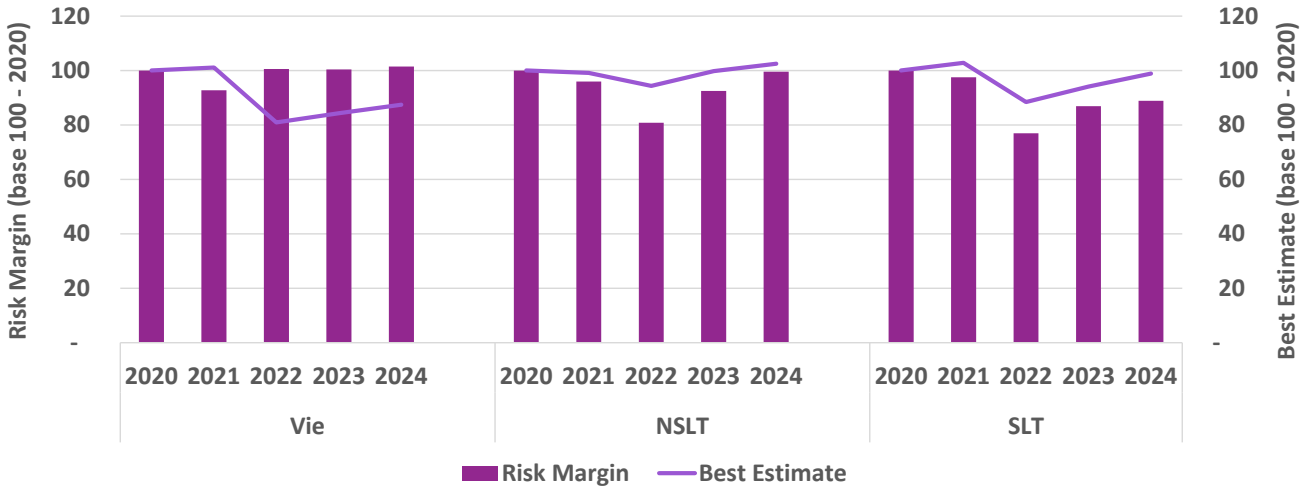

Le ratio entre la marge de risque et le BEL fait état d'une augmentation de l'ordre de +0.3 % en NSLT, -0,1 % en SLT et reste stable en Vie.

La Risk Margin coute plus chère en santé SLT et NSLT comparée à la Vie

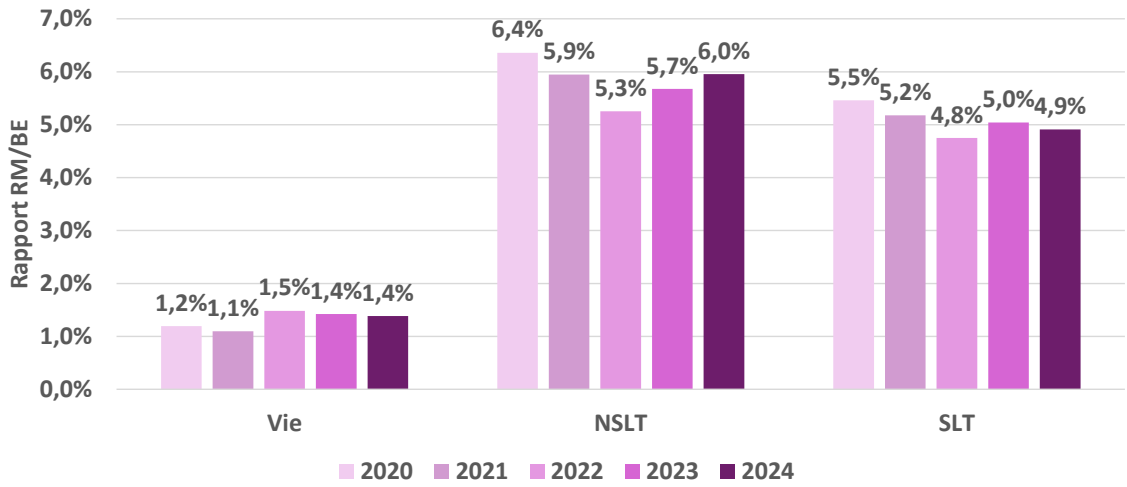

Cette évolution est en lien avec les observations faites entre les augmentations et baisses faites précédemment sur les Best Estimate et Risk Margin.

A noter que la révision S2 2024 de l'ACPR[4], pour effet 2026, modifiera la formule de la Risk Margin en passant le paramètre CoC à 4,7 % (au lieu de 6 % aujourd'hui) et en intégrant un paramètre lambda qui permettra de réduire l'importance dans la projection des exigences de capital à long-terme.

[4] https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20240325_revue_acpr_article_s2.pdf

7 Les investissements[5] du bilan se stabilisent

La hausse des taux de l'année 2022, poursuivit sur 2023, a entrainé une forte baisse de la valeur des investissements pour tous les acteurs assurantiels, couplée en 2022 au transfert de leurs activités retraites vers des FRPS pour une grosse partie des acteurs Vie, et donc du transfert des investissements relatif à ces risques.

L'évolution des investissements reste relativement stable sur notre panel en 2024, de l'ordre de -0,2 %. Elle est portée par une baisse de la Vie (-0,5 %) tandis que les investissements Non-Vie continus d'augmenter (+2,2 %).

Après une baisse en 2022 les sociétés Non-Vie voient leurs investissements repartir à la hausse tandis qu'elles stagnent en Vie

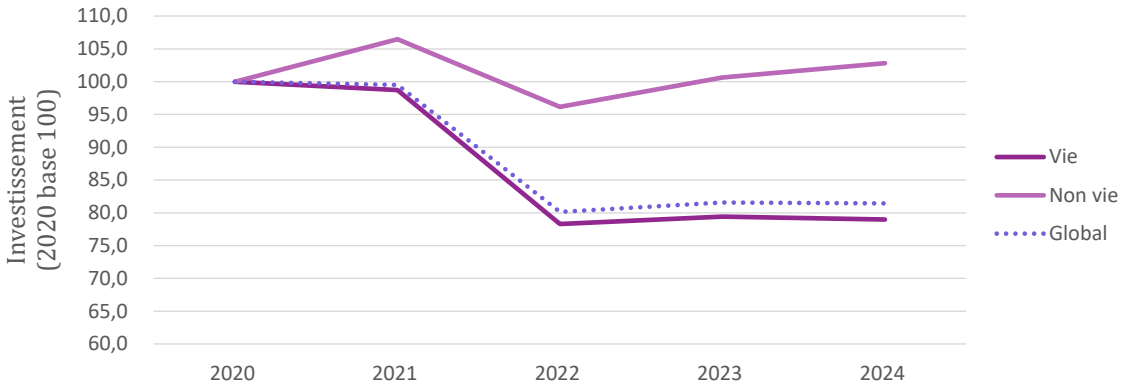

Cette stagnation s'explique par des performances contrastées sur les marchés.

Bien que le marché action soit reparti à la hausse dans le monde (MSCI Word à +19,19 % en 2024) porté par le marché américain (S&P 500 à +23,3%), le CAC 40 quant à lui recule de 2,2 %.

Le marché obligataire a vu le retour des taux longs dans les principales économies (+62 bps sur l'OAT 10 ans et +71 bps sur les taux américains) du fait de l'inflation et des risques budgétaires.

Quand les entités Vie investissent en majorité dans les obligations, les entités Non-Vie diversifient leurs portefeuilles en y ajoutant des OPCVM et de la participation

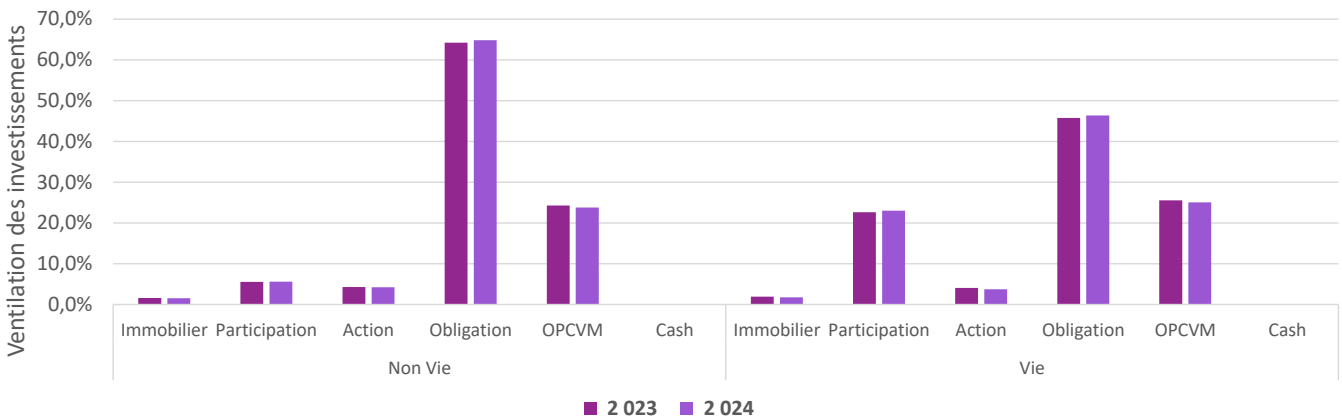

Bien que la ventilation entre type d'actifs ne varie pas fortement entre 2023 et 2024 on observe une différence notoire dans la classe d'actifs investit en fonction des acteurs.

En effet les acteurs Vie privilégient les obligations du fait d'une activité plus sécuritaire et de possibles rachats tandis que les acteurs Non-Vie peuvent se permettre d'investir sur des OPCVM. A noter aussi une plus forte proportion de participation en Non-Vie qu'en Vie.

[5] Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

8 Conclusion

Un marché de l'assurance résiliant mais soumis à l'instabilité mondiale

En 2024, la croissance mondiale est restée modérée (+3,2 %) mais contrastée : forte aux États-Unis, faible en Europe et en Chine. En France, le PIB a progressé de 1,1 %, soutenu par les exportations et les JO, malgré des tensions politiques. L'inflation a nettement ralenti, permettant un début d'assouplissement monétaire, bien que les taux longs aient augmenté en France, reflétant une prime de risque politique. Les marchés financiers ont bien performé à l'échelle mondiale, portés par la réélection de Trump, tandis que la Bourse française a reculé.

Dans ce contexte, le secteur de l'assurance a fait preuve de résilience. L'assurance-vie a rebondi signant en 2024 l'une de ses meilleures années, soutenue par des taux attractifs, bien que la part des unités de compte ait légèrement reculé par rapport à 2022 et 2023. En santé et prévoyance, la dynamique est restée forte malgré la hausse des sinistres et des tarifs, sur fond de pressions budgétaires et de débats sur le partage public-privé de la protection sociale.

Non épargnée en 2023, la France a connu en 2024 son lot de sinistres liés aux catastrophes naturelles qui ont très fortement touché les acteurs de l'assurance de biens. Peuvent notamment être mentionnés :

- Des inondations, notamment celles en Hauts-de-France (déjà touché en 2023), dans le Centre-Ouest et la Bourgogne et dans le Nord Est pour 200 M€ ainsi que la tempête Leslie ayant touché une partie de la France pour 350 à 420 M€ ;
- Le cyclone Chido à Mayotte ayant entrainé « officiellement » 40 morts (probablement sous-estimé) et un coût entre 650 M€ et 800 M€.

Enfin le risque géopolitique a été omniprésent : guerre en Ukraine, tensions au Proche-Orient, conflit latent autour de Taïwan… mais aussi en Europe avec la dissolution de l'Assemblée nationale en France et la chute du gouvernement en Allemagne qui ont renforcé cette instabilité.

Des défis futurs en lien avec l'année 2024

Les premiers mois de l'année 2025 ont été marqués par une instabilité très forte sur les marchés aussi bien actions qu'obligataire :

- Les nouvelles politiques protectionnistes américaines, et notamment l'augmentation significative des droits de douane, auront des répercussions importantes en termes d'inflation ou encore de ralentissement de la croissance, laissant planer un risque de récession ;
- Le rebond des actions européennes au détriment des actions US ;
- La baisse des prévisions de la croissance mondiale par le FMI (2,8 % au lieu de 3,3 %), …

Sur les politiques monétaires on observe depuis le début de l'année une déconnexion entre la FED et la BCE. En effet, alors que la BCE a baissé ses taux directeurs à quatre reprises depuis janvier, pour atteindre 2 %, la FED maintient un statu quo avec des taux à 4,25 %. La pression exercée par le président américain afin de les diminuer menace l'indépendance de la FED et ajoute de l'instabilité.

L'ACPR a quant à elle revu ses axes de travaux comparés à l'année dernière. En effet, en 2025 elle portera son attention sur :

- L'assurance de la solidité du secteur financier (risque de taux et écarts de duration actif/passifs, la variation de la rémunération servi et surveillance de la collecte pour l'assurance vie, et en assurance Non-Vie la prise en compte de l'inflation dans la modélisation) ;
- Le développement de l'approche des risques et la simplification de la réglementation ;
- L'accompagnement et la réduction des vulnérabilités structurelles (IRRD, risque climatique, DORA, …) ;
- Le renforcement de la supervision des risques d'inconduite (prévention des escroqueries, …) et des dispositifs LCB-FT (intégration des critères ESG, éco-blanchiment, création de AMLA, crypto-actifs …).

Enfin le désengagement de la Sécurité Social (baisse du plafond des indemnités journalière à 1,4 fois le smic au lieu de 1,8, …) ou l'évolution du coût des actes (consultation de généraliste passant de 26,5€ à 30€, …) auront un impact significatif sur les comptes Non-Vie des assureurs.

Annexe

Le benchmark a été réalisé à partir des données d'un panel de 57 entités solos Vie et Non-Vie.

La liste complète des entités est la suivante : Abeille IARD et santé, Abeille Vie, ACM IARD SA, ACM Vie SA, Aesio Mutuelle, AG2R Prévoyance, Agrica Prévoyance, Allianz IARD, Allianz Vie, Axa France IARD, AXA France Vie, BPCE IARD, BPCE Vie, CARAC, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CCPMA Prévoyance, CNP Assurances, GAN Assurances, GENERALI IARD, Generali Vie, Groupama Gan VIE, GMF Assurances, GMF Vie, Groupama Assurances Mutuelles, Harmonie Mutuelle, HSBC Assurances Vie, Klesia Prévoyance, Klesia SA, La Mondiale, La Mutuelle Générale, Le Conservateur , MAAF Assurances, MAAF Assurances SA, MAAF Santé, MAAF VIE, MACIF SAM, MACSF PREVOYANCE, MAIF, MAIF VIE, Malakoff Humanis Prévoyance, MATMUT SAM, Matmut Vie, MGEN, MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD SA, MMA Vie SA, Mutex, Mutuelle Malakoff Humanis, Pacifica, Predica, Quatrem, SMA BTP, SOGECAP, Suravenir, SwissLife Assurance et Patrimoine et THELEM PREVOYANCE.

Les 10 entités FRPS du benchmark sont les suivantes : AG2R Retraite, Cardif Retraite, CCPMA Retraite, CNP Retraite, CréditAgricole Retraite, GARANCE Retraite, GENERALI Retraite, KERIALIS Retraite, SwissLife Retraite et l'UMR.

Comment peut-on vous accompagner ?

Fortes de nombreuses missions dans des contextes Solvabilité 2 pour des organismes variés, les équipes de FRÆRIS connaissent parfaitement les obligations et méthodes de calcul règlementaires en la matière et disposent du recul nécessaire pour vous accompagner sur différents travaux :

- Mise en place de la totalité des processus d'inventaire, en cela compris la production S2 ;
- Réalisation et/ou accompagnement opérationnel à la réalisation des inventaires multi-normes ;
- Management de transition sur les services en charge des travaux calculatoires et d'analyses S2 ;
- Amélioration des méthodes de calculs pilier 1 et optimisation des processus d'inventaire ;
- Diagnostic ou audit des processus S2 et de la Fonction Actuarielle ;
- Formation des dirigeants et des équipes techniques.

Qui sommes-nous ?

Fondée en 2013, FRÆRIS est une société de conseil spécialisée en assurances qui a rejoint A2 CONSULTING en 2024. Dès lors nos équipes, associant leurs expertises métiers, peuvent répondre à l'ensemble de vos besoins d'assistance et de conseil sur toute la chaîne de valeur :

Inventaire multi-normes
Produits
Travaux prudentiels
Data Science

Actuaires & Experts

Pilotage de projets stratégiques
Mise en place de la réglementation
Refonte et évolution des SI Métiers

Projet &Transformation

Accompagnement réglementaire
Mise en conformité des gammes de produits
Assistance dans le cadre de contentieux

Réglementaire & Conformité

Nous contacter :

+33 1 78 09 88 00

ao@fraeris.fr

14, rue d'Ouessant 75015 PARIS

www.fraeris.fr